

quement si radical et si humiliant. Etant membre du Bureau d'Education, je fis part de mes doutes, je dis que le dit sujet pouvait n'avoir certainement pas obtenu le nombre de points requis par nos règlements, mais j'affirmais que je ne pouvais croire à un manquement si grave. En conséquence, j'usais de mon droit et demandais au Bureau d'Education de faire réexaminer les papiers sur l'arithmétique par le Rév. M. Gillis, Prêtre Inspecteur Catholique, et le Rév. M. McLean, Ministre Méthodiste, Inspecteur pour la Section Protestante. Le résultat de la revise des papiers fut que le candidat en question se trouva mériter plus de 50 points, et par conséquent admis à un diplôme du degré A, diplôme dont il eût été entièrement privé s'il n'avait eu personne pour réclamer justice en son nom.

Connaissant comme je les connais les dispositions hostiles à nos écoles, à nos couvents surtout, dispositions qui prédominent ici chez la majorité des membres de l'Assemblée Législative et du Conseil de l'Instruction Publique, je ne comprends pas que le Rapport du Conseil Privé puisse nous dire que nos appréhensions et nos alarmes n'ont pas de raison d'être. Je sais qu'il y a de nobles exceptions dans le personnel de notre Législature, mais elles sont extrêmement rares. Le désaveu était le seul et vrai remède à la persécution sourde, inavouée, mais réelle, que nous subissons. Ottawa nous l'a refusé. Le mal que nous fait l'Ordonnance de 1892 et les injustices qu'elle consacre sont tolérés par le Gouvernement Fédéral. Quoiqu'il en soit, nous continuerons à combattre sans relâche et sans découragement pour nos droits et pour les écoles que nous avons devoir et mission de protéger, de défendre.

Agréé, Monseigneur,

L. HIP. LEDUC, O. M. I., V. G.

---